

## L'ÉCONOMIE POLITIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL

*De la médaille au rhizome*

---

**Xavier Greffe**

Centre d'Économie de la Sorbonne, Université de Paris I  
xgreffe@univ-paris1.fr

---

**Résumé.** L'économie du patrimoine est censée éclairer les conditions dans lesquelles le patrimoine culturel doit être distingué, conservé, géré et valoriser. Concernant des ressources qui pour beaucoup d'entre elles sont héritées du passé, prennent des significations variées selon qui et d'où on le regarde, sont souvent d'une grande fragilité, cette économie du patrimoine ne peut être que complexe. Elle a longtemps trouvé son fil directeur dans l'économie des monuments, lesquels ne représentent pourtant qu'une petite partie du patrimoine culturel. Sans doute à une période où le concept de développement durable impose un élargissement des perspectives, et la globalisation un élargissement des opportunités convient-il d'en renouveler l'approche. Le patrimoine culturel n'est plus la médaille que l'on reçoit du passé, c'est une ressource aux ramifications nombreuses et variées dont on doit éclairer la gouvernance à la lumière de nos défis comme de nos aspirations.

Longtemps considéré comme un legs du passé à conserver et transmettre aussi fidèlement que possible, le patrimoine est aujourd'hui considéré comme une ressource produite, devenant à son tour levier d'un développement à venir. Ainsi le regard de nos sociétés sur le patrimoine culturel change-t-il sensiblement. Le défi n'est d'ailleurs pas de reconnaître cette préoccupation mais plutôt de voir dans quelle mesure elle impose de rompre avec des approches traditionnelles. Les économistes sont interpellés, comme d'autres, par ce débat. Reconnaître le patrimoine a longtemps consisté à admettre que des ressources devaient être affectées à sa conservation, les liens entre reconnaissance et financement étant alors plus ou moins automatiques et justifiés au nom de valeur de remémoration, de valeur identitaire ou artistique. Le patrimoine apparaissait alors comme une charge à supporter, inévitablement alors au détriment d'autres choix financiers en faveur d'autres usages. Mais reconnaître aujourd'hui un patrimoine culturel dans la perspective du développement soutenable, c'est aux yeux de beaucoup reconnaître qu'il y a là une ressource commune à faire fructifier, un actif à traiter comme un investissement productif. En tenant compte des limites qu'impose tout point de vue propre à une discipline, peut-on en déduire que l'économie du patrimoine ne fait que se redéployer substituant l'idée d'actif à celle de charge ? Rien n'est moins sûr tant on assiste aujourd'hui à une rupture épistémologique dans un tel traitement. L'économie du patrimoine est censée éclairer les conditions dans lesquelles le patrimoine

culturel doit être distingué, conservé, géré et valoriser. Concernant des ressources qui pour beaucoup d'entre elles sont héritées du passé, prennent des significations variées selon qui et d'où on le regarde, sont souvent d'une grande fragilité, cette économie du patrimoine ne peut être que complexe. Elle a longtemps trouvé son fil directeur dans l'économie des monuments, lesquels ne représentent pourtant qu'une petite partie du patrimoine culturel. Sans doute à une période où le concept de développement durable impose un élargissement des perspectives, et la globalisation un élargissement des opportunités convient-il d'en renouveler l'approche. Le patrimoine culturel n'est plus la médaille que l'on reçoit du passé, c'est une ressource aux ramifications nombreuses et variées dont on doit éclairer la gouvernance à la lumière de nos défis comme de nos aspirations.

### 1. Les valeurs fondatrices du patrimoine

#### *L'économie de la valeur d'existence*

Le patrimoine peut valoir du seul fait de son existence, indépendamment de tout usage, particulier ou collectif. Lorsque Riegl utilisa le terme de *culte moderne des monuments*, il soulignait l'importance que les monuments pouvaient représenter pour des communautés, au titre de leur valeur symbolique, de leur valeur de remémoration et de leur valeur d'ancienneté, cette dernière leur rappelant la durée de leur expérience commune et les garantissant en quelque sorte de sa poursuite [Riegl, (1984)].

Il y voyait une source d'histoire donnant une information aux

peuples sur leur passé ; la manifestation d'une création artistique traduisant des progressions dans l'expression des matériaux, formes et couleurs ; un témoignage du temps écoulé. Ce fondement confère une dimension éminemment politique à la délimitation du patrimoine. Parce que le patrimoine affiche pour l'essentiel une valeur d'existence, valeur collective s'imposant sans passer par une quelconque participation des citoyens, elle a un rôle politique [Léniaud, 1994]. Dans ce contexte :

- La procédure de classement a pour rôle de distinguer dans les legs du passé ceux qui contribuent à la réalisation d'une communauté politique de ceux qui pourraient en déstabiliser les enjeux;
- Le rôle des experts est déterminant et celui des citoyens secondaire. Les experts ont non seulement pour objet de vérifier l'authenticité mais le rôle que ces actifs patrimoniaux ont joué dans l'histoire du pays. Ainsi a-t-on pu parler ici de *loi-experte*, l'expression synthétisant l'alchimie nécessaire du politique et de l'expertise scientifique. Les mouvements associatifs et la société civile n'ont guère de place dans ce contexte. Mieux, ils n'ont pas à en avoir. Si coalitions pour le patrimoine il y a, ce seront des coalitions entre élus et experts.
- L'expression communément utilisée aujourd'hui de *droit au patrimoine* n'a guère de sens. Il n'y a pas de droit au patrimoine mais un droit du patrimoine sanctionné par des majorités politiques.

Une conséquence immédiate et a priori positive de la valeur d'existence est de faire bénéficier le patrimoine des efforts de la nation, au travers de politiques d'inventaire, de reconnaissance et de conservation. Des expressions telles que liste d'attente, urgence, extrême urgence, bilan sanitaire du patrimoine, etc., permettent le diagnostic et l'évaluation de la politique publique du patrimoine. Cette manière de définir les enjeux économiques et financiers du patrimoine ne lui est guère favorable aujourd'hui, tant il est difficile de faire des arbitrages financiers complexes au nom de la réalisation de valeurs d'ancienneté, là où d'autres politiques mettent en avant des besoins immédiats, tels l'emploi, la santé ou la lutte contre la pauvreté. [Léniaud, 1994], [Greffé & Pflieger, (2010)]

### **L'économie de la valeur d'usage**

Les monuments font aussi l'objet de visites, elles-mêmes à l'origine de voyages souvent longs et onéreux. Le phénomène n'est pas vraiment nouveau mais il a souvent été occulté dans le passé par des motivations religieuses (pèlerinages) ou politiques (anniversaires ou événements), les motivations touristiques étant plutôt l'apanage d'élites à la recherche de connaissances et d'émotions, tel le cas du *le grand tour*. Cette dernière dimension a considérablement augmenté avec le développement du

tourisme contemporain, au point que pour beaucoup d'observateurs ce serait là le véritable fondement économique de la valeur des monuments. Le monument ne vaut donc plus seulement en soi mais parce qu'il attire un certain nombre de visiteurs qui, à cette occasion, effectueront des dépenses et susciteront l'émergence de flux d'emplois et d'activités. De tels flux permettraient un retour financier garantissant la conservation là où la valeur d'existence débouchait au mieux sur des arbitrages politiques positifs : les dépenses de conservation apparaissent désormais comme un investissement à l'égal de toute autre dépense productive.

D'une mise sous tutelle politique, le patrimoine culturel passe sous une mise sous tutelle commerciale. Sans doute les arguments sont-ils d'abord d'ordre économique mais très vite c'est le nombre de touristes et la quantité de leurs dépenses qui deviennent les fondements de cette économie politique du patrimoine culturel. Les frontières, alliances et partenariats changent sensiblement de ce qui se passait dans le cas précédent.

- Les frontières sont désormais mouvantes et suivent tout ce qui suscite, artificiellement ou non, l'attention des visiteurs. Ainsi des métiers d'art qui ne sont plus directement liés à la conservation mais à la production d'objets variés vont-ils rentrer dans le patrimoine. La principale extension concerne cependant la mise en lumière de patrimoines industriels et vernaculaires, d'objets de la culture matérielle ou de la vie courante, etc., puisque le clivage fondamental entre patrimoine national et patrimoine local est désormais submergé par la recherche de valeurs monétaires.
- Si les certifications et labellisations continuent de jouer un rôle, elles n'ont plus le même sens. Dans le cadre de la valeur d'existence, la certification sépare ce qui vaut de ce qui vaut moins ou pas. Dans le cadre de la valeur d'usage, la certification vaut signe ou information sur l'existence de quelque chose qui mérite le voyage, le détour ou l'arrêt. Elle garantit le visiteur qu'il trouvera quelque chose d'intéressant au bout de son chemin, même s'il n'en a pas fait l'expérience jusqu'alors. La certification devient une technique de marketing aux cotés de revues, de blogs, ou de toute autre forme de publicité, ce qui explique d'ailleurs la multiplication des labels. Ils réduisent l'incertitude des consommateurs sur l'objet de leurs dépenses et les garantissent que ce qu'ils vont voir est déjà reconnu par d'autres ; ils garantissent des investisseurs variés de ce que des rendements suivront leurs efforts [Greffé & Pflieger, (2010)].
- Les alliances et les partenariats pour le patrimoine sont alors variés et polycentriques, mobilisant notamment tous ceux qui ne se voyaient pas reconnaître de place par la *Loi-experte*. On trouve bien sur les collectivités locales, les associations de la société civile liées à l'existence d'un patrimoine matériel ou non, mobile ou non. On trouve aussi

les entreprises et les commerçants qui vont catalyser l'empire croissant des raisonnements économiques et financiers. La mise en évidence de cette valeur d'usage conduit en effet à multiplier les argumentations économiques en faveur du patrimoine culturel, ou, plutôt, en faveur des retombées économiques que l'on peut en attendre. Analyse coût-bénéfice, études d'impact, évaluation de multiplicateurs redéployent dans le champ du patrimoine les critères d'analyse des investissements privés [Grefte, (2004)].

Une telle approche ne va pas sans créer des problèmes et même plonger dans des impasses. Là où l'on voit dans la valeur d'usage du patrimoine culturel une source de croissance pour un milieu local, on constate que des tensions considérables, et l'anticipation de multiplicateurs positifs peut laisser la place à l'apparition de multiplicateurs négatifs. Même face à des exemples réussis on relève l'importance des conditions à réunir pour qu'il en aille bien ainsi, lesquelles conditions n'ont d'ailleurs pas grand-chose à voir avec l'existence d'un patrimoine culturel (contrôle du prix du sol, production locale des compétences requises, élimination des comportements de recherche de rentes), de telle sorte que l'on peut légitimement se demander si le patrimoine doit être considéré à l'aune de ces seuls critères économiques ! En outre, dans cette approche, le patrimoine culturel peut vite perdre de sa profondeur et devenir un univers plat, prêt à l'accumulation de souvenirs glanés de ci de là, les photos servant alors de quasi-trophées. Les visiteurs ne voient plus ce qu'il y a à voir mais ce qui est donné à voir, et il y a perte de toute réflexivité, substitution d'un inconscient optique à une approche raisonnée, comme l'exprimait Benjamin. Le patrimoine devient flottant, et le *touriste flottant* entre dans un univers de représentations systématiques, forme de collectivisation de l'esprit. Le patrimoine culturel perd au minimum sa valeur mémorielle

### **L'économie de la valeur de développement**

Les effets du patrimoine culturel dépassent heureusement ceux créés par le tropisme du tourisme culturel. Ses contributions à d'autres formes de développement - économique, social, environnemental ou territorial - ont conduit à y voir un élément essentiel pour toute stratégie du développement durable.

Considérons la contribution des actifs immatériels du patrimoine culturel au développement d'une économie aujourd'hui caractérisée par la globalisation et le rôle stratégique des connaissances. L'économie de la connaissance donne aux facteurs immatériels un rôle déterminant dans la définition et la production des nouveaux biens ; l'économie globale renforce les chances de la diversité en offrant des marchés plus étendus à des produits exprimant ou reflétant des cultures spécifiques. Ainsi de nombreux

produits de design ou d'artisanat d'art peuvent-ils trouver plus facilement des marchés que cela n'a pu être le cas par le passé, faisant des savoir-faire intégrés au patrimoine culturel des leviers de développement.

Considérons l'apport du patrimoine culturel, notamment tangible, à notre environnement physique quotidien, dont le cadre bâti. La qualité des villes dépend en grande partie de la manière dont elles ont su placer leur patrimoine en harmonie avec les autres bâtiments et espaces, renforçant mutuellement leur sens. La conservation du patrimoine n'apparaît certainement plus alors comme une dépense, mais plutôt comme un investissement économique social et culturel. Elle suscite en outre des améliorations de la construction ou des techniques de réparation et de maintenance, et elle offre des leviers d'insertion et d'intégration sociale, à travers les entreprises intermédiaires de réinsertion qui travaillent sur des chantiers de rénovation.

De manière plus général, le patrimoine culturel peut conduire à l'apparition non seulement de valeurs intrinsèques (valeur d'existence et d'usage), mais de valeurs extrinsèques (inclusion sociale à l'aide de pratiques patrimoniales conférant une meilleure confiance en soi ; intégration sociale en aidant à une meilleure connaissance du capital culturel des autres ; formation d'un capital social nécessaire à la cohésion des actions collectives, etc.)

Aussi impressionnante soit la liste des bénéficiaires extrinsèques, elle ne vaut pas preuve en soi. Pour qu'un bénéficiaire apparaisse, le dialogue ou l'échange de langage inhérent à toute activité artistique doit bien avoir lieu, et les activités doivent être régulières. En outre, cette nouvelle manière d'aborder le rôle économique de la culture risque d'aviver les conflits entre la logique endogène du champ artistique de la création et les logiques exogènes correspondants aux différentes valeurs extrinsèques, telles des logiques d'accumulation économique, de santé, etc. La liberté de l'artiste peut alors être mise en question du fait de la prééminence des donneurs d'ordre propres à ces champs.

Cette vision d'ensemble permet sans doute de déboucher sur des champs et des gouvernances du patrimoine différents des deux cas précédents. Les images du patrimoine ne correspondent plus à du temps mis en image mais à des images porteuses d'avenir. Les opérateurs redeviennent alors ceux qui sont à la recherche de perspectives et qui identifieront dans un patrimoine culturel ce qui leur paraît pertinent, là où dans les cas précédents les opérateurs du patrimoine construisaient l'image qu'ils souhaitaient imposer ou faire partager aux autres. Le temps ne confère plus une signification, il ne fait qu'afficher des différences face auxquelles chacun peut y trouver des sources d'enrichissement de lui-même.

La notion même de conservation du patrimoine change de

sens puisque dire que l'on doit conserver quelque chose de précis se heurte au fait que chacun peut souhaiter créer une alchimie entre un témoignage et un devenir. Là où l'on raisonnait en termes de rareté et de métaphysique de l'usage, on raisonne désormais en termes de production à l'infini, de rêves diurnes. Les labellisations ne peuvent guère prétendre imposer des limites durables, et les alliances se démultiplient dans toutes les directions possibles puisque désormais chacun est opérateur de patrimoine et entre en synergie avec d'autres sur cette même base.

## 2. Retour vers le passé ou regard vers le futur ?

Les approches successives de la valeur du patrimoine témoignent d'une grande variété de fondements, de mode de gouvernance et d'évaluation. L'approche de la valeur d'existence confère au patrimoine une valeur a priori indélébile, et conduit à définir un effort pour sa conservation en dehors de toute autre considération [Léniaud, 1994]. L'approche de la valeur d'usage permet de relever les impasses financières de la précédente et de débarrasser le patrimoine de sa notion de charge pour la collectivité en faisant miroiter les retombées du tourisme culturel. L'approche de la valeur de développement lève les ambiguïtés des retombées souvent excessives qui sont attendues des visiteurs en élargissant sensiblement les rôles possibles du patrimoine et en mettant en place des gardes fous contre toute utilisation excessive. Mais elle n'empêche pas des conflits liés à la concurrence des usages. D'une certaine manière on retrouve une constante dans ces trois approches : le patrimoine se voudrait un jeu à somme positive, mais sa réalité le rend plus proche d'un jeu à somme nulle, avec les conflits et les comportements de destruction que cela entraîne. C'est cette concurrence des usages, la destruction du patrimoine devant elle-aussi être considérée comme un « usage alternatif » exprimé par certains, qui fait que l'image d'immuabilité du patrimoine est une idée passablement discutable. Les monuments comme d'autres ressources patrimoniales naissent, vivent et meurent, et leurs cycles économiques ou sociaux sont plus rapides que ceux liés à leur lente érosion physique. Des exemples sont fréquemment donnés de monuments ou de sites dont l'image s'est détériorée, voir dont la réalité matérielle s'est peu à peu estompée. Sans doute des ruines peuvent-elles susciter l'attention en jouant sur des ressorts psychologiques aussi complexes que passagers, mais certainement moins que des monuments en bon état. Dégradation irréversible, dénaturation, destruction sont le lot commun de bien des monuments qui n'ont pas bénéficié de classements ou de protections suffisantes [Greffé, (2004)].

### **Le patrimoine au futur : mise en patrimoine - création – mise en patrimoine**

Cette mise en lumière du patrimoine comme 'pluie d'images', 'ressource vivante' et 'bien commun' permet de dépasser l'une des principales tensions auxquels les systèmes culturels contemporains font face, la tension entre création et patrimoine. Au moment où nombre de budgets publics, nationaux ou locaux se resserrent, il est fréquent de voir les défenseurs de la création s'opposer aux arbitrages en faveur des pierres et les défenseurs de ces dernières insister sur le caractère plus durable du patrimoine que de créations incertaines. Tout devrait au contraire conduire à substituer une vision intégrée de la création et du patrimoine. Il n'y a pas de création sans patrimoine, et seules des visions étroites du patrimoine culturel et purement romantiques de la création empêchent de saisir le caractère structurel d'une telle liaison. Tout artiste exerce son talent à partir de compétences qu'il a acquises, de références à sa disposition, d'expériences auxquelles il a participé, autant d'expressions variées du patrimoine culturel existant à un moment donné. En sens inverse, il n'y a pas de patrimoine sans création et l'image d'un patrimoine catalysant et consolidant des pratiques culturelles est plus vraie que jamais. Plutôt que de patrimoine, mieux vaudrait d'ailleurs parler ici de mise en patrimoine, ce qui ne peut que renforcer sa nature organique.

Si ce lien n'est pas toujours aussi clair qu'il le devrait, c'est sans doute parce que toute l'analyse du patrimoine s'effectue, au moins dans les pays occidentaux, sur la base du seul patrimoine matériel et plus précisément sur celle des monuments. Il n'en va pas de même dans d'autres régions du monde (Asie, Afrique) où l'analyse du patrimoine part le plus souvent du patrimoine immatériel d'une communauté. Peut-être les degrés de destruction plus rapide du patrimoine matériel dans certaines régions que dans d'autres explique-t-il d'ailleurs ce rapport différent au patrimoine.

Toujours est-il que le patrimoine immatériel – à travers des savoir-faire artisanaux comme des expressions artistiques - contribue à définir les espaces bâtis, les articulations entre ces espaces et le milieu naturel, les artefacts des modes de vie. Ce patrimoine immatériel évolue dans le temps, le fil conducteur d'une telle évolution étant en général la volonté de maîtriser le développement de la vie de la communauté sur un territoire donné, en surmontant les difficultés mais aussi en exploitant les opportunités, techniques et commerciales notamment. L'existence de capacités de discernement leur permet de tirer parti de l'extraordinaire potentiel que représente la globalisation dès lors que les diversités culturelles peuvent s'y faire reconnaître et valoriser.

Mettre l'accent sur un patrimoine immatériel c'est donc élargir le sens et la portée que peut avoir un patrimoine matériel en terme de création face aux opportunités et

aux contraintes de la globalisation. Ces liens peuvent aussi ne plus être plus créatifs, par exemple lorsqu'une communauté s'étirole ou disparaît, ou encore lorsque les communautés qui émergent ne correspondent plus vraiment à celles qui avaient conduit à la production ou la conservation d'un site. On constate aujourd'hui ce phénomène dans des îles où la prise en charge du développement par un pouvoir centralisé a conduit à réduire la culture des autochtones par rapport à des cultures importées qui risquent fort de compromettre le développement durable de tels sites (*Galapagos, Ile de Pâques*).

#### **Du patrimoine reçu au patrimoine construit : l'écosystème patrimonial**

Encore faut-il imposer la perspective du patrimoine comme celle d'une ressource organique qui entre dans nos agendas comme une ressource vivante et non pas figée. Le patrimoine est vivant, comme le montrent les évolutions mettant en cause le principe d'un monument ou d'un site légué par le passé à l'attention de ses contemporains. Il convient à ce moment-là de le représenter comme un être vivant à partir de ses logiques intrinsèques comme de l'attitude du milieu où il est inséré. L'écosystème patrimonial devient une réalité à identifier et sur la base de laquelle les choix et les partenariats souhaitables pourront être définis. Il attire l'attention sur le fait qu'il existe une interdépendance entre les comportements de chacun de ses membres – conservateurs, gestionnaires, visiteurs et industries du tourisme, habitants et associations à but non lucratifs, propriétaires fonciers et agents immobiliers, etc. – et que la valeur de l'ensemble dépendra de la manière dont les valeurs de chacune de ces catégories s'accorderont ou non entre elles.

Ce contexte fera apparaître des comportements et des stratégies souvent laissées pour compte parce que considérées comme intolérables. C'est le cas de la demande de destruction de patrimoine, 'volontaire' lorsqu'elle est liée à des réutilisations du cadre bâti et plus 'passive' lorsqu'elle résulte d'un manque d'intérêt et de soins. La conservation du patrimoine est donc loin d'être spontanée et sa destruction est non seulement rationnelle mais souhaitable aux yeux de certains. La perspective de l'écosystème permet à la fois de mieux intégrer ces dynamiques dans l'analyse et de percevoir que les moyens à mettre en œuvre pour le conserver et le valoriser sont loin de se réduire à quelques subventions publiques. Elle peut englober l'introduction d'un marché des droits de développement car la conservation du patrimoine doit s'associer avec d'autres évolutions ; elle peut comprendre des politiques d'information auprès de publics jeunes, lesquels sont souvent moins intéressés parce que moins avertis alors que l'expérience montre

qu'ils peuvent exercer des influences très positives sur la conservation.

#### **Du patrimoine-médaille au patrimoine-rhizome**

A l'origine du concept moderne de patrimoine, ou du culte moderne des monuments, ce qui est consommé c'est une image-souvenir, une archive virtuelle, censée offrir une résistance au passage du temps, une durabilité. Cette image est insérée dans un support matériel censé lui imposer des caractéristiques de durabilité, et il en résulte une promesse d'éternité. Elle suggère une sorte d'ordre téléologique comme les cartouches des pharaons, l'expression SPQR ou encore les symboles de la royauté. De ce point de vue, il n'y a pas tant de différences entre un monument et les premières monnaies émises à l'effigie des potentats, et le patrimoine agit en quelque sorte comme une médaille.

Avec l'avènement des valeurs d'usage et notamment du touriste culturel – consommateur flottant et glanant les images ici et là – on assiste à une dissociation croissante entre le support des images et ces dernières. Ce qui compte pour le demandeur de patrimoine ce n'est plus la permanence mais une différence, un redéploiement. L'image perd de son unicité, sa portée téléologique s'émousse. Elle vaut comme suite de témoignages, d'instantanéité, elle passe de quelque chose à quelque chose d'autre qui peut ressembler au point de départ mais qui en diffère sensiblement. Le patrimoine devient une sorte de film. Bénéficiant d'avances techniques considérables - en termes de reproductibilité et de portabilité - on peut explorer des patrimoines de plus en plus variés et tenter de faire de ces images du patrimoine la base d'une industrie de la conscience. Au départ les références sont imposées mais il est possible qu'à travers cette collecte d'images on puisse néanmoins retrouver une certaine réflexivité, élaborer une autre citoyenneté.

Avec l'avènement du champ des valeurs de développement, les images viennent désormais de partout et s'entrechoquent. Il n'est plus nécessairement besoin de se déplacer pour recevoir une pluie d'images patrimoniales car celles-ci peuvent venir d'un environnement proche, que ce soit une photo de famille, un séjour de santé, une expérience de réinsertion, un objet, un outil tombé en désuétude. Du coup le mode opératoire de cette pluie patrimoniale change. Il n'est ni révélation ni promesse d'une identité commune, d'ailleurs définie par d'autres. Il est le résultat de notre propre production patrimoniale, le résultat d'un travail de sélection de notre propre mémoire que nous pouvons bien entendu confronter à d'autres.

Il relève d'une biopolitique. Le centre de gravité dans le rapport postulé du patrimoine au citoyen change : désormais tout part du citoyen, lequel élabore en quelque



sorte les éléments qui lui serviront le mieux à définir son identité. Les discours essentialistes sur le patrimoine disparaissent qu'ils soient fondés sur la biologie, le sexe, la race, la religion, le territoire, etc. Le patrimoine est un droit ouvert à chacun, dans un âge post-héréditaire. Cela ne signifie pas que nous soyons tous auteurs d'un patrimoine que nous pourrions opposer à d'autres [Deleuze & Guattari, (1976)]. Cela signifie plus simplement que nous participons collectivement à cette production de patrimoine. Cela signifie à coup sûr que le patrimoine est au moins autant reçu que construit. Le patrimoine est rhizome plutôt que médaille.

Les éléments du patrimoine sont ainsi multiples et entrecroisés traduisant une grande variété d'aspirations de la part de ceux qui ont à concevoir un avenir en commun, mais à partir d'histoires et d'expériences non nécessairement les mêmes, ou au minimum vécues ou interprétées de la même manière. A la différence des arbres et de leurs racines, on peut ici connecter un point quelconque à un autre point sans passer être limité par des ensembles qui ne peuvent communiquer entre eux. Les termes de connexion et d'hétérogénéité s'ajoutent alors à ceux d'identité et d'exemplarité, et les enrichissent d'autant [Deleuze & Guattari, (1976)]. Cette mise en perspective du patrimoine comme *rhizome* plutôt que médaille transmise d'une génération à l'autre mérite d'être précisé :

- Elle ne consiste plus, à partir d'une unité consacrée, à créer des séparations qui valent exclusion, mais au contraire à voir dans la diversité et l'hybridation permanente le moyen d'enrichir notre vision de nous-même, de nos défis et de nos opportunités.
- Elle ne s'arrête pas à figer une mémoire donnée une fois pour toute mais à tenir compte des expériences qui ont pu l'enrichir ou la relativiser.
- Elle ne consiste pas à geler une période ou un espace temporel mais à accepter d'emblée une multiplicité de référence, s'inscrivant dans des temps qui peuvent être hétérogènes, les uns très longs les autres courts.

Le patrimoine n'est donc pas « frappé » une fois pour toutes et ceux qui tentent de le réinterpréter des faux monnayeurs d'une identité culturelle. Le patrimoine est construit à partir de multiples apports du passé pour mieux nous permettre de nous comprendre. C'est ce que la référence aquatique sous-jacente à la notion de rhizome entend faire passer : l'approche du patrimoine doit être 'flottante', et le fait que sa compréhension puisse varier d'un temps à l'autre doit être admise comme une source de créativité. Cela n'empêche en rien l'application des critères d'authenticité et de scientificité. De manière plus épistémologique, cela signifie que la connaissance du patrimoine est en partie une connaissance

*anti-fondationaliste*, en ce sens qu'on ne peut la réduire à des principes figés une fois pour toute. Elle s'élabore en tout point à partir de de l'influence réciproque de diverses conceptualisations ou expérimentations. Elle peut déboucher sur l'établissement de plaques de connaissances relativement stables. Un concept de plateau ou de plaque traduira alors une multiplicité stable et connectable avec d'autres tiges. On relativise peut être une histoire mais au profit d'un nomadisme que l'on peut assimiler à la recherche d'une stratégie.

### 3. La bonne gouvernance du patrimoine culturel

#### *La mise en attention : A quoi sert un label ?*

Quel peut être le champ du patrimoine ? A priori, le passage d'un patrimoine-médaille à un patrimoine-rhizome ouvre la voie à l'émergence de flux continus d'apparition ou de réapparition de patrimoines, chacun de nous devenant en quelque sorte un prescripteur. Mais il existe une distance entre l'affichage potentiel de patrimoines, et des actions collectives de conservation et de mise en valeur. Des arbitrages interviendront tôt ou tard, et cela explique l'existence d'un nombre croissant de labels, appellations ou marques, d'origine publique ou privée, de dimension internationale, nationale ou même régionale.

Ces labels ont en général un triple objet. Le principal d'entre eux est de réduire l'incertitude que citoyens, visiteurs et utilisateurs peuvent avoir quant à l'intérêt d'un élément du patrimoine culturel. Le label apparaît d'abord comme un réducteur d'incertitude, la présomption de ce que l'effort en argent et en temps demandé à son utilisateur potentiel débouchera sur sa satisfaction effective. Le second effet du label est plus discuté: la mise à jour de très nombreux éléments patrimoniaux conduit en fait à les mettre en compétition, et l'obtention d'un label devient un moyen de lui survivre. Enfin, le principe du label porte en lui-même le principe du réseau. En s'associant à travers un même label, monuments et sites pourront organiser en commun leur information, des services de gestion, le partage de coûts fixes, etc. ; les porteurs de savoir-faire pourront organiser les actions collectives nécessaires à sa conservation, etc.

Le problème posé n'est pas l'existence en soi du label. Il commence avec la fiabilité qu'on peut leur prêter et il se poursuit avec les recherches de rentes qu'il suscite. La seule valeur - et protection - d'un label est sa qualité intrinsèque, la manière avec laquelle il est accordé et retiré. Or la multitude des labels peut laisser croire à la qualité là où elle n'existe pas et créer ainsi de grands doutes chez ceux qui cherchent une information pertinente. En outre, le fait que dans le temps nombre de ces labels ne soient pas actualisés augmente cette difficulté puisqu'un même label peut recouvrir des situations divergentes et hétérogènes (par exemple en France le label des pays et villes d'art et

d'histoire, ou celui des pôles de patrimoine). En outre, l'existence d'un label peut susciter une recherche de rentes qui se retourne contre la protection du patrimoine culturel. Cette recherche de rentes n'est généralement pas le résultat des actions des détenteurs ou médiateurs du patrimoine mais plutôt d'offres de services périphériques. Certains agents économiques, tels des hôteliers ou des restaurateurs, connaissant l'effet d'appel exercé par un label, escomptent tirer de ces marchés potentiels des rentes importantes en offrant leurs services à des prix anormalement élevés ou encore en imposant de mauvais rapports qualité prix. Ils n'en craignent guère la sanction à court terme et même à moyen terme : les visiteurs sont peu avertis au départ, l'utilisation de tels services leur est nécessaire et seule une petite partie d'entre eux reviendra. Mais la sanction s'imposera peu à peu dans le temps car ces mauvais rapports entre la qualité et le prix de l'accueil déteindront finalement sur l'image du site. Le label n'est pas responsable en soi de tels effets, mais les conditions de sa attribution, ou plus rarement, de sa révocation, peuvent y contribuer.

Comment corriger ces effets pervers de la labellisation ? La première solution est de plaider pour le caractère nécessairement temporaire de tels labels, de telle sorte que la manière dont les conditions requises soient régulièrement réexaminées. La seconde est de faire coexister plusieurs labels possibles, les uns insistant par exemple sur la qualité intrinsèque d'un actif patrimonial, les autres sur la contribution de son utilisation pour le développement durable. On peut donc concevoir que même si le premier label est conféré, le second ne le soit pas, ce qui permet de s'interroger sur un manque à gagner en terme de développement.

### **La mise en affaires**

La conservation et la mise en valeur de tout patrimoine suppose un modèle d'affaires. Dès lors qu'un patrimoine vaut à travers la pluralité de ses valeurs, le modèle d'affaires le plus simple consiste à dire que le financement de la production des valeurs d'existence (conservation, maintenance) doit être assuré par les organismes représentatifs des collectivités territoriales correspondantes, par exemple en termes d'impôts nationaux ou locaux (voire de don); celui des valeurs d'usage doit être assumé par ses bénéficiaires directs, donc en termes de prix ; et celui des valeurs de développement par des mécanismes plus hybrides (cotisations, contributions, prix, etc.) A supposer cette architecture financière possible, encore faut-il que les parties prenantes jouent ce jeu comme attendu, ce qui est de moins en moins vrai face aux tensions financières. Les États comme les collectivités locales sont sollicités de toute part, et les usagers sont loin d'apporter les palliatifs souhaités. Quant au mécénat, souvent considéré ici

comme la solution miracle, force est de constater que son montant ne suit pas les facilités ouvertes pas la législation, sans doute parce que d'autres domaines entrent ici en concurrence (santé, environnement) mais aussi parce que les entreprises n'affectent leurs ressources qu'à concurrence de leurs propres intérêts culturels. L'impasse financière est donc importante. Mais peut être convient-il aussi d'admettre que les modèles d'affaires puissent changer avec l'approche même que l'on a du patrimoine.

L'approche d'un *patrimoine-médaille* ou d'un patrimoine organisé à partir de la valeur d'existence débouchait sur une économie de la rareté : on y jouait sur l'existence de certains actifs dont la conservation était pour l'essentiel financée par un système de contribution obligatoire, indépendamment du degré d'utilisation réelle des patrimoines. Ce système de financement fiscal apparaissait alors supportable parce qu'il était limité à quelques éléments de ceux hérités du passé, même s'il pouvait donner lieu aussi à contentieux.

Avec la mise en place d'un tourisme culturel générateur de valeur d'usage, un modèle d'abondance succède au modèle de rareté. On assiste à une sorte de déferlement des patrimoines dont l'utilisation visuelle donne lieu à des collections de souvenirs cette fois-ci individualisés. A une économie de rareté succède donc une économie d'abondance, ce qui devrait permettre de fonder la soutenabilité de la conservation sur un système de prix. La richesse ne vient plus d'un échange isolé entre un site et des citoyens hypothétiques, matérialisée par des contributions obligatoires, mais de l'existence d'un flux continu et entretenu de services payés par ceux-là même qui en bénéficient directement.

Avec le patrimoine-rhizome, les patrimoines ne sont plus offerts mais suscités par ceux là même qui entendent les utiliser ou les promouvoir. La pluie patrimoniale conduit ici à démultiplier différents types de patrimoine dans différentes configurations possibles. Le citoyen est tour à tour opérateur et utilisateur, ses fonctions pouvant s'inverser d'un type de patrimoine à l'autre, d'un instant à l'autre. Par analogie on pourrait parler de *e-patrimoine*, non pas pour signifier que son essence est virtuelle mais pour souligner que sa production et sa viabilité renvoient à des processus qui ne sont pas si éloignés de la production et de l'utilisation des informations sur le Web. A ce moment-là, les modèles d'affaires aujourd'hui développés par le web gagneraient en pertinence : micro-paiement, micro-mécénat, etc.

Ce ressourcement des modèles d'affaires à partir du web n'est pas artificiel.

Faute de pouvoir mobiliser un mécénat local ou d'entreprise, ne peut-on pas jouer sur l'attachement que des millions

d'internautes peuvent exprimer à l'occasion de la reconnaissance d'un monument ou d'un site sur Internet ? Dans les approches classiques de l'économie du patrimoine, on est censé visiter un site à partir d'un minimum d'informations dont certaines existent sur Internet comme sur d'autres médias. Il existe donc une visite réelle précédée en amont d'informations virtuelles et suivies éventuellement d'une remobilisation de réseaux virtuels. Aujourd'hui, des visites réelles sont de plus en plus précédées de visites virtuelles, voire d'un dialogue entre les internautes et les acteurs de sites, en général sous la forme de blogs. La visite virtuelle devient au mieux le portail de la visite réelle, et ceci vaut particulièrement pour les jeunes. Le risque est évidemment élevé de voir ces visites virtuelles « à domicile » ou ambulantes (sur téléphones portables) non suivies de visites effectives. C'est exact et les études en cours (plutôt effectuées sur le rapport téléchargement de musique/assistance à un concert) montrent en effet que la proportion de ceux qui ne concrétiseront pas un acte virtuel serait de près de 60% ! Mais un bon tiers vaut mieux que deux tiers très aléatoires, et les retombées du trafic sur Internet sont loin d'être négligeables. Le développement de micro-paiement qui touche souvent au micro-mécénat n'est surtout pas à négliger. En outre, il serait anormal de ne pas jouer sur les atouts qu'ils peuvent aussi offrir, notamment dans le cas des pays en développement, la valeur d'existence « universelle » de leur patrimoine culturel pouvant alors être prise en charge par tous.

#### **La mise en mesure**

Dans ce concert, les économistes proposent en général des instruments plutôt frustrés pour évaluer les effets possibles de la conservation et de la mise en valeur [Grefte, (2004)].

- Ainsi a-t-on vu de nombreuses utilisations possibles d'outils tels que les méthodes dites des coûts de transport (Stirling), de la valeur contingente (Marrakech, Naples, Petra, Torun) ou des prix hédoniques (Uzès). Il s'agit en général de montrer que les valeurs attribuées à l'utilisation d'un site par les visiteurs - et donc les prix possibles qui peuvent leur être demandés - sont susceptibles de compenser les coûts de leur aménagement ; et au cas où ce ne serait pas le cas, de combien il serait souhaitable d'augmenter les prix des services rendus.
- Ainsi a-t-on vu se développer des analyses d'impact (Avignon, Bilbao) ayant pour objet de démontrer l'ampleur des mouvements de revenus et d'emplois qui accompagneront la mise en valeur des m.e.s ;. On additionne alors des flux directs et indirects auxquels on ajoute des flux induits, en utilisant en général pour cette phase précise un concept dit du multiplicateur.
- Ces analyses ne sont pas inutiles. Elles permettent de mobiliser et sérier des informations et éventuellement de

faire apparaître des points d'appui stratégiques pour l'élaboration d'un projet de monument, et aussi des failles. En résumé, elles nourrissent des démarches de type SWOT et entendent même leur donner une rigueur qui se veut scientifique.

Ces analyses ont pourtant à l'épreuve des faits une portée limitée. Si les analyses de la valeur sont marquées souvent par un ton assez pessimiste faute de pouvoir s'adapter facilement aux réalités, les analyses d'impact versent pour leur part dans un optimisme qui peut toucher à la béatitude ou comme le dit le Président du Louvre à la version moderne du miracle de la multiplication des pains ! Loin de déboucher sur une présentation équilibrée, cette conjonction d'éléments pessimistes et optimistes laisse plutôt penser que les économistes ne sont guère fiables. L'apport des économistes peut pourtant être pertinent, dès lors que l'on ne substitue pas d'emblée une approche « gestionnaire » à une approche « de développement économique ». Avant même de mesurer des valeurs et des impacts, l'enjeu est en effet de savoir en quoi il existe ou non une base pour le développement et quelles dynamiques peuvent résulter de la mobilisation de cette base. Autrement, l'analyse du potentiel de développement doit précéder celle de l'évaluation des prix, coûts et impacts. Mais une fois ces dimensions mises à jour, l'enjeu est de démultiplier des indicateurs pour assumer la pluralité des logiques à l'action. Par exemple, en associant des indicateurs de santé de la population locale à des stratégies patrimoniales. Cela apparaîtra étrange à bien des acteurs, mais ne s'agit-il pas à travers de telles stratégies de changer un rapport au territoire et aux autres, d'enrichir l'utilisation de son temps, de renforcer un potentiel d'information et d'attention ?

De ce point de vue l'économiste devrait être au moins autant un architecte qu'un ingénieur. Il peut suivre une démarche technique et montrer comment doit s'organiser la fonction de production des biens et services attendus (définition des services rendus par le monument ; définition des utilisateurs possibles ; définition des combinaisons productive appropriées). Mais il doit aussi suivre la démarche sociale ou organisationnelle qui montre comment les liens entre les parties prenantes doivent être définis, les processus de décision et de révision des décisions organisés, etc. Il contribue alors à travers l'architecture d'un site ou d'une ressource à l'architecture souhaitable de la société) [Grefte & Pflieger, (2010), pp. 54-66].

Le principal biais des approches économiques a souvent été ici de se polariser sur la seule première approche. En outre, comme les instruments de l'analyse économique ont été pour l'essentiel conçus par rapport au marché, on inférera du caractère privatif des ressorts du marché,



la nature a priori privative et décomposable des intrants, voire la privatisation des ressources.

### Conclusion

Les ressources patrimoniales importent, mais il ne faut les percevoir ni comme le simple héritage du passé ni les considérer comme des éléments dont la vie « vivante » est achevée et auxquels seul notre regard donne encore un sens ! Ce sont des ressources qui prennent aussi leur sens et leur valeur par rapport à un développement considéré comme soutenable et souhaitable. Cet élargissement des perspectives, qui dépasse la vision traditionnelle héritée d'une réflexion monumentale débouche sur un concept

de mise en patrimoine plutôt que de patrimoine.

Le patrimoine ce n'est pas la charge reçue du passé mais ce que nous souhaitons mettre en évidence pour éclairer les choix du futur. Par là même ce sont des choix ouverts à un dialogue généralisé, avec tous les acteurs constitutifs d'une communauté et d'un territoire. L'expression de patrimoine-rhizome en décalage de celle de patrimoine-médaille n'a aucunement pour objet de mettre en cause le respect et la prise en considération de témoignages transmis du passé. Elle a pour objet de souligner que dans cette mise en patrimoine, les racines peuvent être à la fois anciennes ou plus récentes, qu'elles s'entremêlent les unes aux autres.

### References

Audrerie, Dominique, Souchier, Robert & Vilar, Denis. 1998. Le patrimoine mondial, Paris : PUF, Collection Que sais-je?

Bady, Pierre. 1994. Les monuments français. Paris : Presses Universitaires de France, Que sais-je?

Deleuze, Gilles & Félix Guattari. 1982. Capitalisme et schizophrénie, Tome 2: Mille plateaux, Paris : Editions de Minuit

Deleuze, Gilles & Félix Guattari. 1972. Capitalisme et schizophrénie, Tome 1 : L'anti-Œdipe, Paris : Editions de Minuit

Deleuze, Gilles & Félix Guattari. 1976. Rhizome, Paris : Editions de Minuit

Grefe, X. 2001. Managing Our Cultural Heritage, New Delhi, Aryan Books International

Grefe X. 2003. Arts et artistes au miroir de l'économie, Paris: Unesco

Grefe, Xavier. 2004. La valorisation économique du patrimoine, Paris: La documentation française

Grefe, Xavier. 2005. The Future of Heritage Restoration Businesses in Europe, White Book prepared for the Association of European Restoration Companies.

Grefe Xavier & Pflieger, Sylvie. 2005. Culture and Local development, Paris: OCDE

Grefe, Xavier. 2007. French Cultural Policy, Tokyo: Bookdom & Grips

Grefe, Xavier. 2007. Artistes et marchés, Paris: La documentation française

Grefe X. & N. Sonnac, eds. 2008. CultureWeb, Paris: Dalloz

Grefe Xavier & Pflieger, Sylvie. 2010. La politique culturelle de la France, Paris: La documentation française

Léniaud, Jean-François.1994. L'utopie du patrimoine, Paris, Eres.

Perchet, D. & Varloot, Denis. 1998. La mise en valeur du patrimoine économique et industriel, Paris, éditions du CNRS

Riegl, A. 1984. Le culte moderne des monuments. Paris : Le Seuil

Vielles Maisons Françaises. 2009. Quelle vision les français ont-ils de leur patrimoine ?, Paris : Unesco